

COMMUNIQUÉ

Les priorités de la Société des agrégés pour cette année scolaire

Le Bureau de la Société des agrégés, réuni le 10 septembre 2022, a défini les priorités de son action pour l'année à venir :

- obtenir une revalorisation matérielle, morale et sociale du métier de professeur, sans contreparties, préalable indispensable à la restauration de la confiance à l'égard de l'institution ;
- faire reconnaître le rôle spécifique des professeurs agrégés, notamment dans la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, ce qui doit se traduire dans les affectations, l'attribution des services, les missions et les responsabilités ;
- rappeler la nécessité de remettre résolument le savoir au centre du système éducatif et de rétablir à l'école les valeurs de l'effort et de l'exigence, afin de lui redonner sa fonction de promotion et d'émancipation pour tous les élèves, quel que soit leur milieu d'origine.

Il exprime sa méfiance à l'égard de concertations générales aux objectifs préconçus, qui ont toujours abouti, dans le passé, à une perversion de la mission d'instruction de l'école, et son opposition à une autonomie accrue des établissements, qui accentuerait les disparités et les inégalités. Le diagnostic est connu, il faut mettre en œuvre les remèdes adéquats : rendre à chaque professeur la responsabilité de choisir les méthodes pédagogiques les plus adaptées aux classes qui lui sont confiées pour atteindre des objectifs définis nationalement ; permettre à l'ensemble des élèves de progresser et à chacun d'entre eux de tendre vers l'excellence, en fonction de ses capacités, de sa volonté et de ses efforts ; pour ce faire il est nécessaire que l'État prenne en compte les conditions de vie des élèves (logement, alimentation, transports...).

Il faut également améliorer la gestion des ressources humaines, qui doit rompre avec une politique de management trop technocratique et prêter une plus grande attention aux situations personnelles, aux compétences de chacun, à ses projets d'évolution de carrière.

Le Bureau de la Société des agrégés constate, enfin, les conditions difficiles de la rentrée et le manque de professeurs qui a conduit les rectorats à recruter à la va-vite des contractuels. Il rejette l'idée lancée par le ministre d'organiser un concours spécifique pour les titulariser, ce qui est à la fois démagogique et humiliant pour les intéressés, alors qu'il faut leur donner la possibilité de se former et de se présenter aux concours déjà existants. Il faut, plus généralement, mettre en œuvre un plan pluriannuel de recrutement et chercher à recruter les meilleurs des étudiants en redonnant de l'attractivité au métier de professeur.

Paris, le 12 septembre 2022

Contact presse : Stéphanie Aydin, présidente, et Jean-Michel Léost, président d'honneur.

Tél. 01 46 33 00 79

Fondée en 1914 pour défendre les intérêts des agrégés, la Société des agrégés de l'Université promeut un enseignement équitable, exigeant et républicain. Elle porte un regard attentif sur l'actualité législative et réglementaire. Elle a développé une expertise en matière de droit de l'éducation. Elle apporte des conseils à ses adhérents ainsi qu'un soutien dans leurs démarches administratives. Son action bénéficie des hautes compétences de ses membres, qui exercent dans l'enseignement public (secondaire et supérieur), dans l'enseignement privé, dans la haute administration ou dans le secteur privé. Depuis 1948, les statuts veillent à l'observation de la parité entre hommes et femmes dans la composition du Bureau et du Comité.